



**Séance du 24 janvier 2023  
en présentiel**

**N° : CS-24012023-6A**

**Objet :** Fauçardage du lac de Parentis-Biscarrosse – site Natura 2000 FR 7200714  
« Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born » :

- Demande de participation financière de l'Association Culturelle Biscarrossaise

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier à onze heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel du Département des Landes en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Françoise DOUSTE

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**Etaient présents :**

**Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :**

M<sup>mes</sup> BEAUMONT, TOLLIS, MM. DELPUECH, FORTINON, DELAVOIE, LABRUYERE.

**Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :**

M<sup>mes</sup> DOUSTE, THIEROT, Eliane PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, Daniel PUJOS, DULER, FAISSOLLE, D'INCAU, MABILLET.

**Ayant donné pouvoir :**

M<sup>me</sup> LAGORCE ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> TOLLIS, M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. FORTINON, M. MORA ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> THIEROT, Mme SEYS ayant donné pouvoir à Mme PUJOS.

**Absents excusés :**

MM. BRETHES, BOIREAU, MORICHERE

**Absents :**

M. IUNG.

**Assistaient en outre :**



M<sup>mes</sup> WEBER (*suppléante D. PUJOS – CDC Mimizan*), TAVERNE, DAUBA, LAILHEUGUE, TOUAL, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, GARRABOS, MENGIN, RAMBEAU, BRUNIER, BOURGOING.

**N° CS-24012023-6A**

**Considérant** le programme de fau cardage du lac de Parentis-Biscarrosse – site de Latécoère, pour 2023, site Natura 2000 FR 7200714 « Zones humides de l’arrière-dune du Pays de Born » ;

**Vu** le partenariat technique et financier, formalisé par la reconduction tacite de la convention du 14 avril 2020 entre l’Association Culturelle Biscarrossaise (ACB) et le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais dans le cadre de l’opération de fau cardage-moissonnage du lac de Parentis-Biscarrosse sur le site de Latécoère ;

**Compte tenu** du maintien des activités de promenades en barques à vocation pédagogique et touristique organisées par l’Association dans le marais adjacent (circuit de Nabout) ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés :

## **DECIDE**

- De fixer le coût d’objectif 2023 du fau cardage du lac de Parentis-Biscarrosse - Site de Latécoère - à 25 000 € TTC ;
- D’approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-annexé ;
- D’autoriser Madame la Présidente à solliciter une participation financière de l’Association Culturelle Biscarrosse pour un montant de 1 000 € ;
- D’autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

*Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.*